



Compte-rendu Conseil de quartier République 19 juin 2018

Collège Elus :

Présents : Mme FOURGEUX

Excusés : M. PÉRIDON (vice-Président), M. LERAY, Mme KOZAC, Mme FLEURY

Collège habitants :

Présents : M. GAILLARD, Mme MARTINEZ, M. SAGUET, M. VINOT

Excusés : M. ANDRE

Absent : Mme BOLEMWA, Mme CHARLES, M. COADOU, M. KLEIN,

Administration :

Présente : Mme BOYER, Mme LACOMBE CORDIER

En l'absence exceptionnelle de M. Péridon qui transmet ses excuses, c'est Mme Fourgeux qui animera la réunion.

Compte rendu précédent :

Le compte-rendu est adopté. Toutefois il est précisé pour le point concernant l'installation de miroirs rue des Ecoles que la demande était de déplacer celui face à la rue Jules Ferry pour le mettre face à la rue Louise Michel, et non d'en ajouter un nouveau.

Questions :

- 1. La circulation rue Vaux la Reine les jours de marché est impossible. Peut-on envisager de la mettre en sens unique dans le sens de la montée, seulement le samedi ?**

Une réflexion est en cours dans tout ce secteur pour revoir les sens de circulation. La mairie est bien consciente de l'urgence de ce problème. La solution de mettre la rue de Vaux la Reine en sens unique est une option.

Il n'y a pour l'instant pas de délai connu quant à la mise en œuvre d'un nouveau sens de circulation dans le quartier, mais le collège habitants sera informé quand la réflexion aura avancée.

- 2. Stationnement en double file avenue de la République en raison de l'épicerie, de l'ouverture de la Pizzeria, comment peut-on faire ?**

Il faudrait orienter les clients de ces boutiques vers le parking du marché qui n'est pas très loin. La Mairie a déjà commencé des démarches auprès de la pizzeria et suggèrera cette proposition au commerçant.

Le gérant de la pizzeria ouverte depuis quelques mois ne s'est pas encore présenté en mairie pour réaliser ses démarches réglementaires, il ne faut pas négliger que ces commerces doivent répondre à certaines normes d'hygiène.

Concernant le stationnement, la mairie profitera de la rencontre avec le commerçant pour lui demander d'orienter ses clients vers les stationnements du marché.

Les habitants signalent qu'hormis le stationnement, il n'y a pas de nuisances particulières liées à la pizzeria en soi.

3. Sécurité dans le quartier Bel Air

Le collège habitants signale des problèmes de deals, de voitures en double file le soir pour, semble-t-il, faciliter la vente de stupéfiants. Il est suggéré de faire de la prévention pour éviter le sentiment d'insécurité, les faits divers. Tout cela interroge sur la sécurité générale dans Combs-la-Ville.

La Police nationale est au courant et échange régulièrement sur ce sujet avec la police municipale. Cela prend du temps. Il ne faut pas hésiter à signaler à la Police les événements particuliers. La police ne peut pas être présente en permanence sur place, mais elle invite les riverains à la contacter s'ils ont des informations à communiquer.

La mairie signale deux interventions de police récentes dont une en cours au moment du conseil de quartier.

4. Quelles sont les orientations de développement économique notamment concernant les boutiques d'alimentation qui s'ouvrent rue Sommeville. Ne pourrait-on pas les intégrer aussi sur le marché ?

La Mairie n'a pas de droit de regard sur l'activité qui est faite dans les boutiques de la ville. Il s'agit de locaux privés. Toutefois, la mairie est en contact avec les commerçants afin de veiller au respect des démarches réglementaires qu'ils ont à effectuer.

Pour intégrer le marché couvert, les commerçants doivent adresser une demande au Maire. Une place pourrait leur être attribuée en fonction de la place disponible.

5. Sécurité routière dans le quartier / problème d'accessibilité de la fin de l'avenue de la République (à proximité du laboratoire) :

- Villa FLORA toujours en travaux
- Villa MARCEAU à côté de la boucherie, le chantier a pris du retard
- Début des travaux de la résidence services.

Quel passage pour les piétons en toute sécurité et quelle circulation pour les voitures ?

Des autorisations sont données par la Mairie pour l'empiétement des travaux sur les trottoirs. Ces autorisations sont délivrées pendant un temps bien déterminé. Passé ce délai, si les entreprises n'ont pas libéré le domaine public, la mairie intervient et demande le rétablissement initial de la circulation piétonne. La Villa Marceau au 11 avenue de la République a libéré le trottoir après une procédure engagée par la mairie incluant des procès-verbaux dressés par la police municipale.

- 6. La fermeture du stade pendant les vacances qui empêche l'accès aux jeux pour enfants. Certains enfants escaladent la clôture.
Pourrait-on envisager une ouverture du stade ou un autre accès réservé pour ces équipements ?
Et question du CQ précédent : y aura-t-il une aire de jeu dans le quartier vers la rue du Maréchal Foch.**

Le stade est ouvert tous les jours de 7h à 22h. Le stade est fermé uniquement entre Noël et le jour de l'An. Si les habitants constatent la fermeture des espaces de jeux, ils peuvent prévenir la mairie.

Pour les aires de jeux, il n'est pas prévu d'en réaliser une nouvelle dans le secteur de l'avenue de la République, où il n'y a pas forcément l'espace nécessaire. Aux alentours du quartier, il y a celles de la Borne Blanche, du parc Chaussy, du square Idalion.

- 7. Les dépôts de chantier partout dans Combs la ville :**
- **Le long de la voie de chemin de fer derrière Intermarché. (Pneu de Kart)**
 - **Vers la ferme d'Égrenay**

Concernant les dépôts sauvages, la Mairie veille au ramassage de ces dépôts pour éviter les nouveaux dépôts, mais cela relève normalement de la collecte des encombrants. Les habitants doivent attendre le jour de collecte ou se rendre à la déchetterie.

Les caméras installées dans des endroits stratégiques de la commune sont là pour la sécurité, les images sont conservées un certain temps et utilisées si une procédure est en cours.

La mairie prend note du signalement de pneus le long de la voie ferrée.

Explication sur l'accès au SIVOM :

Combien d'accès pour les particuliers chaque année ?

Quel accès pour les professionnels ?

Depuis début juin, un nouveau système d'accès à la déchetterie de Combs-la-Ville est en place avec un nombre de passage gratuit pour tout le monde (particuliers et professionnels), modulé en fonction du type de véhicule. Le nombre de passage est calculé grâce à une reconnaissance des plaques d'immatriculation.

Le nombre de passage gratuit est donc désormais limité de la façon suivante :

24 passages/an pour un particulier avec un véhicule léger,

12 passages/an pour un véhicule léger avec une remorque,

6 passages/an pour un petit utilitaire.

4 passages/an pour un utilitaire avec remorque

Au-delà de ces nombres de passage, les passages seront payants et se feront à la déchetterie de Varennes Jarcy.

Pour les camionnettes, le nombre de passage gratuit est limité à 2, ou 1 pour les camionnettes avec remorques, et se fait obligatoirement à la déchetterie de Varennes Jarcy.

8. Information de la Mairie :

Des opérations de verbalisations des propriétaires de chien vont être organisées pour les sensibiliser au ramassage des déjections.

9. Point divers :

Les trottoirs de la rue Louise Michel sont neufs depuis les travaux, mais les mauvaises herbes commencent à repousser. Le signalement est pris en compte et cela sera traité lors d'une prochaine opération désherbage (sans produit phytosanitaire). Il est rappelé que c'est aux habitants de désherber le long de leurs habitations.

Un trottoir est envahi par la végétation rue des Vignes. Le signalement est pris en compte.

Prochaine réunion du Conseil de quartier : jeudi 15 novembre à 19h30 au PIJ.

Mardi 16 octobre pour la réunion des co-vice-présidents

Le maire-adjoint
chargé de l'animation des Conseils de Quartier,

Le co-vice Président,

Frédéric PERIDON

Céline MARTINEZ



Mairie de Combs-la-Ville
Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13 16 00
Fax : 01 60 18 06 15

**DIRECTION COMMUNICATION, INNOVATION
ET MOYENS GENERAUX**
Service Conseils de Quartier et Dynamique Commerciale

Affaire suivie par Aurélie BOYER
Ref : AB 2018-230

Tel : 01.64.13.16.12

Le 2 août 2018

Suivi du conseil de quartier République du 19 juin 2018

Le dernier conseil de quartier a fait émerger des questions sur le quartier République. Ci-dessous les éléments de réponses pour ces demandes en attente :

Signalement de mauvaises herbes sur les trottoirs rue Louise Michel

Une campagne de désherbage a été lancée mi-juillet sur la commune avec une partie réalisée par des prestataires et une partie réalisée par nos agents. La rue Louise Michel fait partie des rues encore à traiter. La commune n'utilise pas de produits phytosanitaires et réalise un désherbage mécanique.

Pour rappel, le long des propriétés le désherbage est à la charge des riverains.

Demande de panneau interdisant les barbecues à la Borne Blanche

Un arrêté municipal interdit les barbecues sur le domaine public de l'ensemble de la commune. Il ne sera pas installé de panneau pour l'indiquer, sinon cela nécessiterait d'installer un panneau à chaque entrée de parcs.

Rue des Ecoles : demande de déplacer le miroir face à la rue Jules Ferry pour le mettre face à la rue Louise Michel

Le miroir rue Jules Ferry/rue des Ecoles ne sera pas déplacé. L'installation d'un miroir donnerait un sentiment de sécurité, et conduirait l'automobiliste à ne plus respecter la priorité à droite. Les miroirs peuvent bouger, et les distances de ce dispositif peuvent être faussées.

Présence d'une centaine de pneus le long du chemin de fer derrière Intermarché.

Ces déchets sont situés sur un terrain appartenant à l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA). La police municipale a constaté les dépôts et une demande a été adressée à l'EPA pour un enlèvement.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le maire et par délégation,
Le maire-adjoint



Frédéric PERIDON

